

# POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

## Vœux au Premier ministre : matérialiser les projets du chef de l'État

**C'EST** l'engagement qu'a pris le chef du gouvernement, Julien Nkoghe Bekale, devant les membres de son équipe et les secrétaires généraux et directeurs généraux de l'administration, à l'occasion de la cérémonie des vœux formulés à son endroit hier.



Photo: DR

**Le Premier ministre recevant les vœux du gouvernement et de l'administration.**

Martina ADA METOULE  
Libreville/Gabon

Le gouvernement et l'administration gabonaise ont présenté leurs vœux de nouvel an, hier, au Premier ministre Julien Nkoghe Bekale. C'est le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert Noël Matha, qui s'est exprimé au nom du gouvernement. Alors que

Julien Nkoghe Bekale, a réaffirmé son engagement à rendre concrets les projets initiés par le numéro un gabonais. Notamment l'amélioration des conditions de vie des populations.

Notamment l'amélioration des conditions de vie des populations. Toute chose qui, a-t-il précisé, passe par la satisfaction des besoins essentiels : la route, la santé, l'éducation, l'enseignement

supérieur, la formation professionnelle, l'eau, l'électricité, le transport, le logement, la lutte contre le chômage, l'insécurité, la criminalité faunique, etc.

C'est fort de cela que le chef de l'administration gabonaise a déclaré " le programme d'actions prioritaires du gouvernement (PAPG)". Lequel, selon lui, comprend les secteurs mentionnés ci-dessus. Non sans souligner que les domaines non évoqués restent tout aussi importants. Julien Nkoghe Bekale a dit compter sur l'efficacité des siens. Laquelle efficacité, a-t-il avancé, " doit nécessairement passer par une priorisation des actions". Et de marteler que, " le gouvernement ne peut pas tout faire au même moment, les besoins étant illimités et les ressources rares".

A cet effet, le chef du gouvernement, faisant de l'opérationnalisation de ces actions son cheval de bataille, a promis de descendre davantage sur le terrain. " Je descendrai moi-même sur le terrain pour m'assurer de l'évolution des projets retenus dans les feuilles de route", a rassuré le patron de l'administration gabonaise.

À l'endroit de son équipe, Julien Nkoghe Bekale n'a pas manqué de revenir sur la notion d'exemplarité évoquée par le président de la République, mardi 8 janvier dernier, lors de la présentation

des vœux de nouvel an au couple présidentiel, à la présidence de la République. De fait, il a invité tous les membres de son équipe et toute l'administration à procéder dans " l'immédiat", à la déclaration de leurs biens au-

près de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI). En outre, il a rappelé à ses ministres, la nécessité d'instaurer un dialogue social et politique apaisé au sein des départements ministériels

dont ils ont la charge. " J'attends de vous des efforts hardis pour renforcer le dialogue social au sein de vos départements ministériels, en vue d'aboutir à une trêve sociale durable", a indiqué Julien Nkoghe Bekale.



Libreville, 08 janvier 2020

### COMMUNIQUÉ

Afin de clôturer la liste des derniers recensements pour le projet L7H, le Ministère de l'Economie et des Finances informe les populations des villages et quartiers ci-après :

- Gnamoro
- Ayeme plaine
- Ayeme maritime
- Okolassi
- Sonadeci
- Mitsaba

Conformément aux dispositions légales et aux évaluations faites par le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'urbanisme, le paiement des compensations se feront le **vendredi 17 janvier 2020** dans les locaux de la Direction Générale de Olam/GSEZ sis à M'bolo face à city sport au 6ème étage, Bâtiment A.

La liste des personnes concernées sera affichée dans les différentes chefferies des quartiers et villages précités 72 heures avant la date des paiements.

Il serait obligatoire pour chacune des personnes concernées de se munir d'une pièce d'identité en cours de validité (passeport, carte d'identité nationale, et carte de séjour pour les expatriés) et pour les absents de se faire établir une procuration auprès de la préfecture de Ntoum à soumettre 72 heures avant les paiements à la GSEZ.

Pour plus de détails prière de joindre : **M. NGOMA Olivier Oscar 066005614.**